

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



M A I R I E
D E
S E R R A V A L

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes : pour 13 contre 0 abstention

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, , Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Sylvain SOBOTA.

Ont donné pouvoir : Chrystel DEMIZIEUX à Stéphane TISSOT

Yann HARDY à Stéphane GUYONNAUD.

Sylvain SOBOTA à Vincent HUDRY-CLERGEON.

Julien MICHEL a été élu secrétaire de séance

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022. DEL_04192023**

Au vu de la présentation du Compte Administratif du Budget Principal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 225.147,63 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 65.147,63 €, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement de l'exercice 2023 du Budget Principal. La somme de 160 000,00 € sera inscrite au compte 002 – recettes.

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 30/03/2023

- de sa publication le 30/03/2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

